

Objet : Projet “Pays 2013” et programmes de développement territorial

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles doit, dès à présent, s’engager dans la négociation des futurs programmes de développement territorial, avec les autorités européennes, nationales, régionales et départementales, qui contribuent au cofinancement de ces différents programmes : CPER, Contrat de Pays, FEDER, FEADER, FSE, programme Leader, programmes spécifiques (POMAC, PSOE, INTERREG,...).

Le Pays a progressivement engagé la maturation de son développement territorial à l’horizon 2013 :

- les différents schémas de développement territorial mis en œuvre dans les avenants 2006 et 2007 du Contrat de Pays ont dégagé les axes stratégiques, issus des différents diagnostics,
- les commissions thématiques du Pays et le Conseil de Développement ont procédé, chacun pour ce qui le concerne, à la hiérarchisation de ces axes stratégiques qui vous ont été présentés dans le rapport de porter à connaissance,
- les communautés de communes ont été directement associées à l’ensemble de ces réflexions, dans le cadre de réunions techniques avec le Pays.

Ce programme à l’horizon 2013 s’organise comme suit, en quatre axes et treize chantiers, conformément à la Charte de Développement, selon le document de travail détaillé ci-après.

Trois programmes sont particulièrement d’actualité au regard des échéances de négociation qui se précisent.

1 – CPER – Volet Territorial

Les modalités de mise en œuvre du Volet Territorial du Contrat de Projet Etat-Région prévoient la proposition d’un projet territorial mettant en avant une à trois thématiques fortes, dans lesquelles des projets identifiés seront soutenus, dans le cadre d’une convention pluriannuelle (à échéance 2013 avec révision des objectifs en 2010), à signer avant le 31 décembre prochain.

Il a été demandé aux Pays de faire remonter leurs priorités fin septembre aux fins d’examen par l’Etat et la Région, devant porter sur les thématiques prioritaires du CPER 2007-2013¹ : sont attendus des projets concrets d’opérations déjà identifiées (maîtres d’ouvrage et coût estimatif).

Ce volet territorial est réservé à quelques actions emblématiques du Pays et n’obère pas la continuité de l’action engagée avec la Région et le Département, dans les avenants au Contrat de Pays tels que signés en 2006 et 2007 (cf. *infra*). De plus, il est précisé que les projets proposés au titre de ce Volet Territorial et qui ne seraient pas retenus par l’Etat et la Région, pourraient être financés au titre du Contrat de Pays, tout autant qu’ils s’inscrivent dans les priorités régionales et départementales.

Compte tenu des échéances fixées par la Région et le Département (remise des priorités avant fin septembre), le Pays a proposé deux projets au titre de ce Volet Territorial du CPER :

- développement des TIC : les propositions soumises à l’Etat et à la Région portent sur la desserte en haut débit généralisée sur l’ensemble du Pays, le maillage des lieux d’accès multimédia, la mise en place des centres de ressources TIC, la sensibilisation des élus aux TIC, le développement de l’usage des TIC dans les communes et écoles primaires, l’initiation des seniors aux TIC, la mise en place (test) d’un système de visioconférence ; ces propositions reprennent les éléments développés dans le cadre du 1^{er} chantier du Pays relatif aux TIC (cf. *infra*); ce programme a été élaboré suite aux travaux de diagnostic et de schéma mené en partenariat avec COGITIS ; il porte sur un coût d’objectif 2008-2013 de 1.295.000 €.
- infrastructures de santé : les propositions soumises à l’Etat et à la Région portent sur la réalisation d’un projet territorial de santé, et sur la création d’un maillage de maisons médicales, à l’échelle du Pays ; le projet déposé en l’état actuel, porte sur un montant de 1.908.132 €, qui comprend le chifrage de deux établissements (Le Bousquet d’Orb, Saint-Pons de Thomières), d’autres projets étant à l’étude.

Monsieur le Président propose à l’Assemblée de se prononcer sur les orientations et le contenu des propositions faites par le Pays au titre du Volet Territorial du CPER.

1 à savoir démarches économiques de compétitivité, développement numérique des territoires développement durable et gestion du foncier, lutte contre les changements climatiques, gestion des ressources naturelles, prise en compte des risques, adaptation des services au public, prise en compte des déplacements, intervention des filières agricoles, pêche et forêt, actions en faveur de la biodiversité, adaptation des compétences professionnelles, action culturelle.

2 – Contrat de Pays Région/Département

La mise en œuvre du Contrat de Pays 2007-2013 s'est précisée :

- en termes de méthode, sur la refonte des chartes, qui doivent devenir opérationnelles, à partir des diagnostics et schémas réalisés par les Pays dans le cadre des avenants 2006 et 2007.
- en termes de calendrier :
 - note stratégique déclinée en objectifs, cadre d'actions et cadre de programmation pluri-annuel avec chiffrage en grandes masses, **à remettre avant le 30 Octobre** à la Région ;
 - validation par la Région fin janvier 2008 ;
 - programme d'actions 2008, **à remettre fin février 2008** (reprise du principe des fiches-actions utilisées en 2006 et 2007)
 - signature de l'avenant en juin 2008.

Le travail engagé par les Services du Pays, en partenariat avec les communautés de communes a permis de dégager une première architecture du Contrat de Pays sur la période 2007-2013, qui répond effectivement des attentes de la Région et du Département :

1 – Renforcer notre identité commune	
Chantier 1	Développement des échanges par une mise en réseau des acteurs
Ingénierie	Ingénierie du développement rural =+ Leader
Fonctionnement	Fonctionnement du Syndicat Mixte du Pays + Cellule Leader
T.I.C	Desserte en haut débit généralisée sur l'ensemble du Pays, Maillage des lieux d'accès multimédia, Mise en place des centres de ressources TIC, Sensibilisation des élus aux TIC, Développement de l'usage des TIC dans les communes et écoles primaires, Initiation des seniors aux TIC, Mise en place (test) d'un système de visioconférence
Chantier 2	Communication auprès de tous
	Communication du Pays Lettre du Pays, Site Internet, Newsletter
Chantier 3	Pédagogie auprès des acteurs
	Conseil Développement

2 – Développer et valoriser nos productions économiques	
Chantier 4	Développement d'une logique d'écotourisme
Socle technique	Accompagnement des filières touristiques, Structuration de l'information touristique, Editions touristiques, Marketing touristique territorial
Hébergements touristiques	Hôtellerie, Hôtellerie de plein air (campings, HLL), Résidences hôtelières, Autres, Plan Qualité Patrimoine des hébergements
Infrastructures touristiques	Equipements touristiques
Equipements touristiques	Sentiers de randonnée, équipements touristiques
Tourismes thématiques	Tourisme vigneron, de pleine nature, industriel, patrimonial, fluvial,...
Chantier 5	Soutien à une agriculture raisonnée
Gestion des arrachages viticoles	Remembrement, diversification, mesures agri-environnementales
Soutien à la restructuration	Restructuration des entreprises coopératives
Valorisation des produits locaux	Circuits courts de commercialisation, Lieux de vente, Promotion, Fêtes de terroir
Chantier 6	Valorisation des ressources naturelles
Energies renouvelables	Filère Bois-Energie, Eolien, Solaire, Photovoltaïque
Gestion de la ressource en eau	Gestion hydrique des terroirs,

3 – Répondre aux besoins de meilleures conditions de vie et d'activité

Chantier 7	La préservation de notre environnement	
	Environnement	Plan Climat Territorial : Gestion et protection des paysages et patrimoines naturels, Efficacité énergétique, Pédagogie à l'environnement, Ecocitoyenneté
	Patrimoine	Valorisation des villages de caractère, Sites patrimoniaux, Cafés de mémoire Pédagogie du patrimoine
Chantier 8	L'intégration des populations	
	Services publics	Réseau de Relais de Services Publics
	Transport	Transport à la demande en zone rurale
	Santé	Organisation territoriale, Infrastructures de santé, Projet Territorial de Santé
	Famille	Développement de l'offre de garde, Développement des services aux familles, Accompagnement à la parentalité, Prévention des difficultés éducatives
	Seniors	Cafés des âges, Regroupement des bénéficiaires de repas
	Culture	Diffusion de spectacle vivant, Soutien aux pratiques amateurs, Animation du secteur culturel Equipements culturels de création et de diffusion Lecture publique Espaces muséographiques
	Loisirs	Aménagement d'espaces de loisirs, infrastructures de loisirs Canoe Kayak, Spéléologie, Escalade,
Chantier 9	Le développement de la formation et des compétences	
	Formation professionnelle	Nouveaux métiers Les métiers du bâtiment Aides à domicile
Chantier 10	Une politique de développement économique	
	Animation de l'action économique	Création d'une cellule de techniciens économiques Rencontres économiques avec les entreprises locales, Club des entreprises Guides des acteurs économiques et des dispositifs de développement Participation à des manifestations économiques
	Développement des entreprises	Programme de transmission des entreprises, Mise aux normes et durabilité des TPE/PME, Identité commerciale et outils de communication, Création d'entreprises d'insertion patrimoniales
	Offre d'accueil aux entreprises	Pôle d'implantation d'intérêt régional, Hôtel/Pépinière d'entreprises, Zones d'activités économiques, Bâtiments industriels
	Pôles commerciaux	Opération collective de modernisation (OCM, ex-ORAC) Marchés de plein vent Multiservices en milieu rural
	Soutien aux filières	Filière Bois, Filière Marbre

4 – Maîtriser l'aménagement de l'espace et de l'environnement

Chantier 11	La maîtrise de notre urbanisation	
	Logement	Production de logements locatifs à loyer maîtrisé, Réhabilitation de logements de propriétaires occupants les logements les plus modestes, Adaptation des logements dans la perspective d'un maintien à domicile, Mobilisation des logements vacants,
	Urbanisme	Traitement de l'habitat indécent et insalubre, Mise en place de périmètres d'intervention et de restructuration urbaine d'îlots dégradés, Rénovation de façades dans les centres-bourgs dans le cadre de l'OPAH et aménagement de ces centres-bourgs Aménagement de nouveaux espaces
Chantier 12	La maîtrise du développement économique	Schéma des zones d'activités économiques Schéma des zones d'activités agricoles
Chantier 13	La préservation des espaces remarquables, spécifiques, fragilisés	
	Espaces naturels	Zones remarquables
	Espaces patrimoniaux	

L'ensemble de ces axes sera développé, en termes de contenu, dans les prochaines semaines, en partenariat avec les communautés de communes, le Conseil de Développement et les partenaires socioéconomiques afin d'élaborer le programme Pays 2007-2013.

Monsieur le Président propose également à l'Assemblée de se prononcer sur les orientations et le contenu du projet "Pays 2013" et de mandater les services du Pays pour déposer, d'ici le 30 Octobre prochain, des fiches-objectif auprès de la Région sur les treize chantiers du Pays tels que décrits ci-dessus.

3 – Programme Leader 2007-2013

Les modalités de sélection du futur programme Leader 2007-2013 sont également connues :

- ciblage de Leader sur les territoires organisés existants,
- stratégie Leader concentrée sur une priorité ciblée, fil conducteur de la stratégie spécifique Leader ; cette priorité ciblée devra être essentiellement axée sur le développement économique et l'attractivité du territoire conformément aux orientations prioritaires du DRDR ;
- mise en place au sein de l'axe 4 du volet régional du Document Régional de Développement Rural (DRDR), axe qui doit panacher les mesures des trois axes du DRDR :
 - 1 : "Renforcement et dynamisation du secteur agricole, agroalimentaire et sylvicole"
 - 2 : "Préservation d'un espace rural, agricole et sylvicole de qualité",
 - 3 : "Maintien et développement de l'attractivité des territoires ruraux",
- Cofinancement FEADER sur le programme de 55% du coût (programme en dépenses publiques et non en coût total),
- date limite de dépôt des candidatures : 15 janvier 2008.

L'enveloppe régionale dédiée à Leader se situe à 15,5 M€, le nombre de GALs bénéficiaires annoncés dans l'appel à projets se situant entre cinq et dix ; vu les dynamiques régionales actuelles (constitution de nouveaux Pays), huit GALs devraient être retenus, soit une enveloppe moyenne de FEADER par territoire de l'ordre de 1,9 M€.

Pour information, la dotation du GAL pour la période 2000-2006 est de l'ordre de 2,4 M€.

Après étude de l'appel à projets au regard du DRDR, il apparaît que la priorité ciblée proposée initialement, à savoir le développement touristique, doit être réorientée, pour les raisons suivantes :

- cette orientation se concentre sur l'axe 3 et limite la sollicitation des mesures des axes 1 et 2 du DRDR,
- le type d'opérations éligibles au titre du tourisme, dans le cadre du DRDR, limite les capacités d'intervention de Leader au soutien aux investissements matériels dans les infrastructures touristiques et les hébergements touristiques (mesure 313),
- de fait, le nécessaire affichage d'une priorité ciblée sur le développement économique et l'attractivité du territoire peut apparaître insuffisant.

Pour ces raisons, le Président propose à l'Assemblée d'orienter la candidature du Pays Haut Languedoc & Vignobles sur la priorité ciblée suivante : "**Activités économiques rurales et nouvelle valeur ajoutée**", portant :

- dans l'agriculture, sur :
 - la préservation des paysages, par la mise en oeuvre de mesures agro-environnementales (enjeux arrachage),
 - la diversification agricole,
 - la mise au point de nouveaux produits agroalimentaires et le développement de circuits courts de commercialisation,
 - l'aide à la restructuration des entreprises agroalimentaires,
 - la diversification non agricole (commercialisation et agritourisme)
- dans le tourisme, pour des acteurs publics et privés, sur :
 - le soutien à la création d'hébergements touristiques,
 - le soutien à la création d'infrastructures et d'équipements touristiques et de loisirs,
- dans l'économie de biens et services, sur :
 - le soutien à la création de TPE,
 - la création de services de base (points multiservices) et le soutien à la consolidation et à la modernisation des entreprises artisanales et commerciales,
 - le soutien aux filières.

En conclusion, Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- de se prononcer favorablement sur les projets déposés au titre du Contrat de Projet Etat-Région, Volet Territorial,
- de se prononcer sur les orientations et le contenu du projet "Pays 2013", étant précisé que ce contenu fera l'objet, jusqu'à fin février 2008, d'amendements liés aux propositions d'opérations par les communautés de communes adhérentes au Pays,
- de se prononcer sur les orientations techniques de la candidature du Pays Haut Languedoc & Vignobles au futur programme Leader
- de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les dossiers de demande auprès des autorités cofinçant les programmes concernés et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur les projets déposés au titre du Contrat de Projet Etat-Région, Volet Territorial, sur les orientations et le contenu du projet "Pays 2013", étant précisé que ce contenu fera l'objet, jusqu'à fin février 2008, d'amendements liés aux propositions d'opérations par les communautés de communes adhérentes au Pays, sur les orientations techniques de la candidature du Pays Haut Languedoc & Vignobles au futur programme Leader, et autorise le Président à déposer les dossiers de demande auprès des autorités cofinçant les programmes concernés et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 15 octobre 2007.

Le Président
Francis BOUTES